



Facteur de stratification du groupe racialisé : conseils pour mesurer les inégalités en santé et présenter les résultats des analyses

Définition

Concept : groupe racialisé autodéclaré

La race est une construction sociale utilisée pour juger et catégoriser les personnes selon des différences perçues dans l'apparence physique de sorte à créer et à maintenir des écarts de pouvoir dans les hiérarchies sociales. La classification en groupes raciaux n'a aucun fondement biologique probant sur le plan scientifique^{1,2}. Toutefois, le racisme interpersonnel et structurel et la discrimination façonnent des inégalités dans l'accès aux soins de santé, leur qualité, les expériences et les résultats.

La présente ligne directrice prend appui sur la norme minimale que l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) a élaborée pour la collecte de données fondées sur la race. Veuillez noter que la norme est principalement axée sur le concept de race, plutôt que sur la race et l'ethnicité. Pour en savoir plus, consultez la page de l'ICIS [Données fondées sur la race et l'identité autochtone](#). Le présent document met l'accent sur l'utilisation de la norme relative aux données fondées sur la race à des fins de déclaration.

La production d'analyses intégrant des données fractionnées selon la race peut aider à repérer les inégalités et à guider les interventions visant à les résoudre. Des pratiques judicieuses d'engagement communautaire et de gouvernance des données doivent être mises en place pour réduire les risques et les préjudices potentiels au minimum, notamment la stigmatisation ou la discrimination. Des conseils relatifs à la mise en œuvre sont présentés dans le document [Directives sur l'utilisation des normes de collecte de données fondées sur la race et l'identité autochtone pour la production de rapports sur la santé au Canada](#).

Mesure : groupe racialisé

Le facteur de stratification du groupe racialisé de l'ICIS a été adapté des normes publiées en 2018 par la Direction générale de l'action contre le racisme (DGAR) du gouvernement de l'Ontario pour repérer et surveiller le racisme systémique³.





Stratification de l'équité

Des catégories de races mixtes peuvent être ajoutées (p. ex. Noir et Blanc, Noir et Est-asiatique) pour les personnes qui sélectionnent plus d'un groupe racial. La catégorisation des groupes de races mixtes dépendra des données disponibles et du contexte de déclaration.

Tableau Catégories de déclaration du groupe racialisé

Catégorie	Exemples
Noir(e)	Personne d'ascendance africaine, afro-caribéenne, afro-canadienne
Asiatique de l'Est	Personne d'ascendance chinoise, coréenne, japonaise, taïwanaise
Autochtone (Premières Nations, Inuk/Inuit, Métis)*	Personne d'ascendance des Premières Nations, inuite, métisse
Latino-américain(e)	Personne d'ascendance hispanique
Moyen-oriental(e)	Personne d'ascendance arabe, perse, de l'Asie occidentale (p. ex. afghane, égyptienne, iranienne, kurde, libanaise, turque)
Asiatique du Sud	Personne d'ascendance sud-asiatique (p. ex. bangladaise, indienne, indo-caribéenne, pakistanaise, sri-lankaise)
Asiatique du Sud-Est	Personne d'ascendance cambodgienne, indonésienne, philippine, thaïlandaise, vietnamienne ou d'une autre ascendance asiatique du Sud-Est
Blanc(he)	Personne d'ascendance européenne
Autre catégorie raciale	Autre catégorie raciale non décrite ci-dessus
Plusieurs groupes raciaux	Personne qui s'identifie à plus d'une catégorie raciale ci-dessus
Ne sait pas	Ne s'applique pas
Préfère ne pas répondre	Ne s'applique pas
Inconnu	Ne s'applique pas

Remarque

* Il pourrait être souhaitable d'adopter une approche fondée sur les particularités, c'est-à-dire qui permet d'identifier séparément les collectivités des Premières Nations, inuites ou métisses. Pour en savoir plus sur la déclaration de données sur l'identité autochtone, consultez le document [Facteur de stratification de l'identité autochtone : conseils pour mesurer les inégalités en santé et présenter les résultats des analyses](#). La mise en œuvre du facteur de stratification de l'identité autochtone doit inclure la signature d'ententes de gouvernance des données, la participation des autorités autochtones concernées ainsi que des processus qui assureront une collecte des données respectueuse de la culture.

Variations

Ce facteur de stratification représente la ligne directrice minimale en matière de déclaration. Il est possible de recueillir de l'information plus granulaire sur certaines populations au sein de chaque catégorie, mais ce choix dépend du contexte régional.

Il est également possible de combiner les catégories Asiatique de l'Est et Asiatique du Sud-Est lors de la production de rapports si la taille des échantillons l'exige.



Principaux points à considérer

- La norme de l'ICIS pour la collecte de données fondées sur la race a été publiée en concomitance avec une norme distincte sur la collecte de données fondées sur l'identité autochtone qui intègre une approche axée sur les particularités. Pour en savoir plus sur la déclaration de données sur l'identité autochtone, consultez le document [Facteur de stratification de l'identité autochtone : conseils pour mesurer les inégalités en santé et présenter les résultats des analyses](#). La déclaration de données intégrant le facteur de stratification de l'identité autochtone doit inclure la signature d'ententes de gouvernance des données, la participation des autorités autochtones concernées ainsi que des processus qui assureront une collecte des données respectueuse de la culture.
- Il faut éviter d'utiliser les données fondées sur la race et l'identité autochtone d'une façon qui renforce les stéréotypes et cause des préjudices aux personnes. Des préjudices peuvent être causés de façon non intentionnelle. Il est important de cultiver l'engagement communautaire pour assurer une utilisation sécuritaire et appropriée des données.
- Les données doivent servir à comprendre le contexte social général du racisme systémique et à révéler les véritables causes des iniquités. Les catégories relatives à la race doivent être analysées avec d'autres variables, comme le sexe, le genre, les conditions de logement, le revenu et l'accès à l'éducation et aux soins de santé.
- Les données sur des variables en lien avec la race, comme l'ethnicité, la langue, le statut d'immigrant, la religion ou le pays de naissance, peuvent servir à étoffer les analyses fondées sur la race. Les normes relatives à ces mesures sont accessibles sur le site Web de [Statistique Canada](#).

Comment puis-je accéder à des données sur les groupes racialisés?

Produit par l'ICIS, le document [Mesurer les inégalités en santé : trousse d'outils — répertoire des facteurs de stratification de l'équité](#) est périodiquement actualisé afin de présenter tous les renseignements relatifs aux facteurs de stratification contenus dans les bases de données de l'ICIS et dans certaines bases de données de Statistique Canada.

Le facteur de stratification de l'ICIS est compatible avec la variable Groupe de population de la personne de Statistique Canada. Il peut donc être utilisé avec les données sur les groupes de population qui figurent dans les bases de données de Statistique Canada de manière à créer des données sur les groupes raciaux. La mise en correspondance de la norme de l'ICIS et de la norme Groupe de population de la personne est décrite dans le document [Directives sur l'utilisation des normes de collecte de données fondées sur la race et l'identité autochtone pour la production de rapports sur la santé au Canada](#).



Normes de Statistique Canada

[Groupe de population de la personne](#), depuis le 25 août 2021

[Minorité visible de la personne](#), depuis le 25 août 2021

Ressources connexes

La [Boîte à outils du modèle de données de référence de l'ICIS](#) fournit des codes en phase avec la norme de collecte de données sur le groupe racialisé dans le milieu de la santé.

Visitez notre [page sur les facteurs de stratification de l'équité](#) pour obtenir des conseils sur d'autres facteurs de stratification.

Historique des versions

Juin 2022	Ajout de catégories de déclaration pour la fiche d'information.
Mars 2022	Mise à jour de la norme diffusée dans le document <i>Directives sur l'utilisation des normes de collecte de données fondées sur la race et l'identité autochtone pour la production de rapports sur la santé au Canada</i> .
Juillet 2020	Publication de la norme proposée dans le document Normes proposées pour la collecte de données et la production de rapports sur la santé fondées sur la race et l'identité autochtone au Canada .

Références

1. Balestra C, Fleischer L; Organisation de coopération et de développement économiques. [Diversity Statistics in the OECD: How Do OECD Countries Collect Data on Ethnic, Racial and Indigenous Identity?](#). 2018.
2. Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé. [Le racisme et l'équité en santé : parlons-en](#). 2017.
3. Gouvernement de l'Ontario. [Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique : version intégrale des normes et des lignes directrices de l'Ontario pour la collecte de données relatives à la race, à l'intention des organismes gouvernementaux et des autres organisations du secteur public, y compris la marche à suivre en matière de collecte, de gestion et d'utilisation de données](#). 2018.

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Facteur de stratification du groupe racialisé : conseils pour mesurer les inégalités en santé et présenter les résultats des analyses*. Ottawa, ON : ICIS; 2022.